FICHE MÉTIER

version du 05/05/2024

Débosseleur de véhicules automoteurs (H/F)

Devoir faire ressortir une bosse ou redresser un pare-chocs sont des opérations auxquelles tout conducteur peut se retrouver confronté au quotidien.

Si le domaine de l'automobile te plaît et que la réalisation de ce type d'opérations t'intéresse, le métier de débosseleur de véhicules automoteurs s'offre à toi.

En tant que débosseleur de véhicules, ta tâche principale consistera à remettre en état des pièces de rechange de carrosserie. Ton travail s'avèrera très varié ; en effet, tu devras mesurer, tracer, découper, percer, perforer, redresser, serrer, marteler, souder, agrafer, biseauter et polir des tôles et travailler des résines synthétiques modernes.

Dans ton travail quotidien, tu seras amené à redresser des pare-chocs, des capots de moteur, des portes, des toits et des couvercles de coffres.

Si tu choisis d'exercer cette activité, tu devras également équiper et moderniser les diverses carrosseries avec des accessoires et installations supplémentaires. Tu seras en outre chargé de réparer des carrosseries endommagées.

Des travaux de réparation et des traitements courants des surfaces viendront compléter la gamme des services que tu pourras offrir à tes clients.

ACTIVITÉS ET TÂCHES

- Manipuler et entretenir des machines et des outils
- Découper, perforer, redresser, serrer, marteler, souder, agrafer, biseauter, polir de la tôle

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

Débosseleur de véhicules automoteurs (H/F)

- Remettre en état, traiter et peindre des carrosseries et des tôles sur des véhicules de tous genres
- Réaliser des peintures antiphoniques
- Dépanner et remorquer des véhicules
- Effectuer des travaux d'entretien sur des véhicules automoteurs
- Débosseler, remplacer, nettoyer et peindre des parties abîmées de carrosserie et de tôles sur des véhicules de tous genres
- Réparer des radiateurs, des installations de carburant, des châssis, des essieux, des ressorts, des directions, des freins et des installations d'éclairage
- Réaliser des travaux d'entretien de véhicules automoteurs
- Monter des pare-brise

QUALITÉS ET PROFIL

- Être habile de tes mains
- Disposer de connaissances techniques
- Être capable d'imaginer et de te représenter l'espace
- Être de bonne constitution physique

FORMATION

Les diplômes préparant à la profession sont le DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle) et le CCP (Certificat de Capacité Professionnelle).

FORMATION CCP

Conditions d'admission:

- être âgé de 15 ans au moins au 1er septembre de l'année en cours ;
- avoir réussi au moins 18 modules en classe de 5e P (de préparation) ou avoir fréquenté une classe IPDM. La formation menant au CCP s'étend sur trois ans. Elle est organisée sous contrat d'apprentissage suivant la

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

Débosseleur de véhicules automoteurs (H/F)

voie de formation dite « concomitante ».

La formation se déroule d'une part dans une entreprise (formation pratique) et d'autre part dans un lycée technique (formation théorique) suivant les horaires et programmes prévus par un règlement grand-ducal.

Après l'obtention du certificat CCP, il est admis en classe de 3e de la formation menant au DAP dans la même profession. Il est donc possible d'entamer cette formation dans le cadre de l'apprentissage pour adultes.

FORMATION DAP

Les conditions d'accès minimales à la formation menant au DAP dans ce métier sont une 5e AD (d'adaptation) ou 45 modules en classe de 5e P (de préparation) et un avis favorable de la part du conseil de classe (décision de promotion).

La formation menant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) dans cette profession s'étend sur 3 années. Elle est réalisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante » :

- se déroule donc d'une part dans une entreprise (formation pratique) et
- d'autre part dans un lycée technique (formation théorique).

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

FICHE MÉTIER

Débosseleur de véhicules automoteurs (H/F)

FORMATION

INDEMNITÉS D'APPRENTISSAGE (INDICE 944.43)

L'apprenti touche mensuellement une indemnité d'apprentissage de son patron formateur.

Règlement grand-ducal du 21 juillet 2023

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle
2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social (INDICE 944.43)

FORMATIONS QUI MÈNENT AU DIPLÔME D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (DAP)	
Brut:	Mensuel
Avant projet intégré intermédiaire:	656 €
Après projet intégré intermédiaire:	984 €

FORMATIONS QUI MÈNENT AU DIPLÔME DE CAPACITÉ PROFESSIONELLE (CCP)	
Brut:	Mensuel
1ère année:	590.36 €
2ème année:	721.64 €
3ème année:	852.82 €

Scanner le code QR pour voir le métier en ligne

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu